PROCEDURE POUR FAIRE UNE PROCURATION

Pour que votre demande de procuration soit valide, vous devez fournir les documents suivant :

* Une lettre de procuration manuscrite suivant un modèle
* Une photocopie de votre carte étudiant ou de votre carte d’identité
* Une photocopie de la carte d’identité du mandataire (personne de confiance que vous désignez dans votre procuration pour accomplir à votre place et en votre nom une démarche ou une formalité) de votre procuration